



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/098

Thème : URBANISME 3

Objet : ZAC « CŒUR DE VILLE » : LOT B1 - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AM 154 UTILISÉE COMME DOMAINE PUBLIC.

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Par délibération n° 2014.11.05/191 en date du 05/11/2014, le conseil municipal a voté favorablement pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM 154 (Caserne Berwick), d'une emprise d'environ 1 246 m², au bénéfice d'un opérateur souhaitant réaliser un complexe de cinéma, dans le cadre de la ZAC « Cœur de ville ».

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC « Cœur de ville », cette emprise correspond au lot B1 et les droits à construire alloués à cet opérateur pour ce lot sont d'un maximum de 1 500 m² de surface plancher.

La parcelle cadastrée AM n°154 (Caserne Berwick), est une parcelle privée communale mais est affectée pour sa partie Nord à une voie de desserte de la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises.

L'emprise du lot B1 comprend une partie en terre-plein non aménagé et une partie sur une voie existante de desserte.

L'usage de cette parcelle l'a classé de fait dans le domaine public.

Dans le cadre du futur transfert de cette parcelle à la SPL AREA PACA et pour permettre sa cession à un opérateur immobilier, il convient de désaffecter et déclasser la parcelle de son usage public et de la déclasser du domaine public.

Une nouvelle desserte de la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises sera réalisée provisoirement par l'entrée principale existante de la caserne Berwick, puis une nouvelle desserte sera aménagée depuis une voie qui sera créée, dans le cadre de la ZAC, à l'issue de la déconstruction du « stand de tir », se substituant ainsi à la desserte actuelle.

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une procédure de déclassement du Domaine public,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 à 141-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De soumettre à enquête publique, le déclassement de la partie de la parcelle AM n°154 (emprise du lot B1) classée de fait dans le Domaine public communal,
- De préciser que tous les frais d'enquête seront à la charge de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

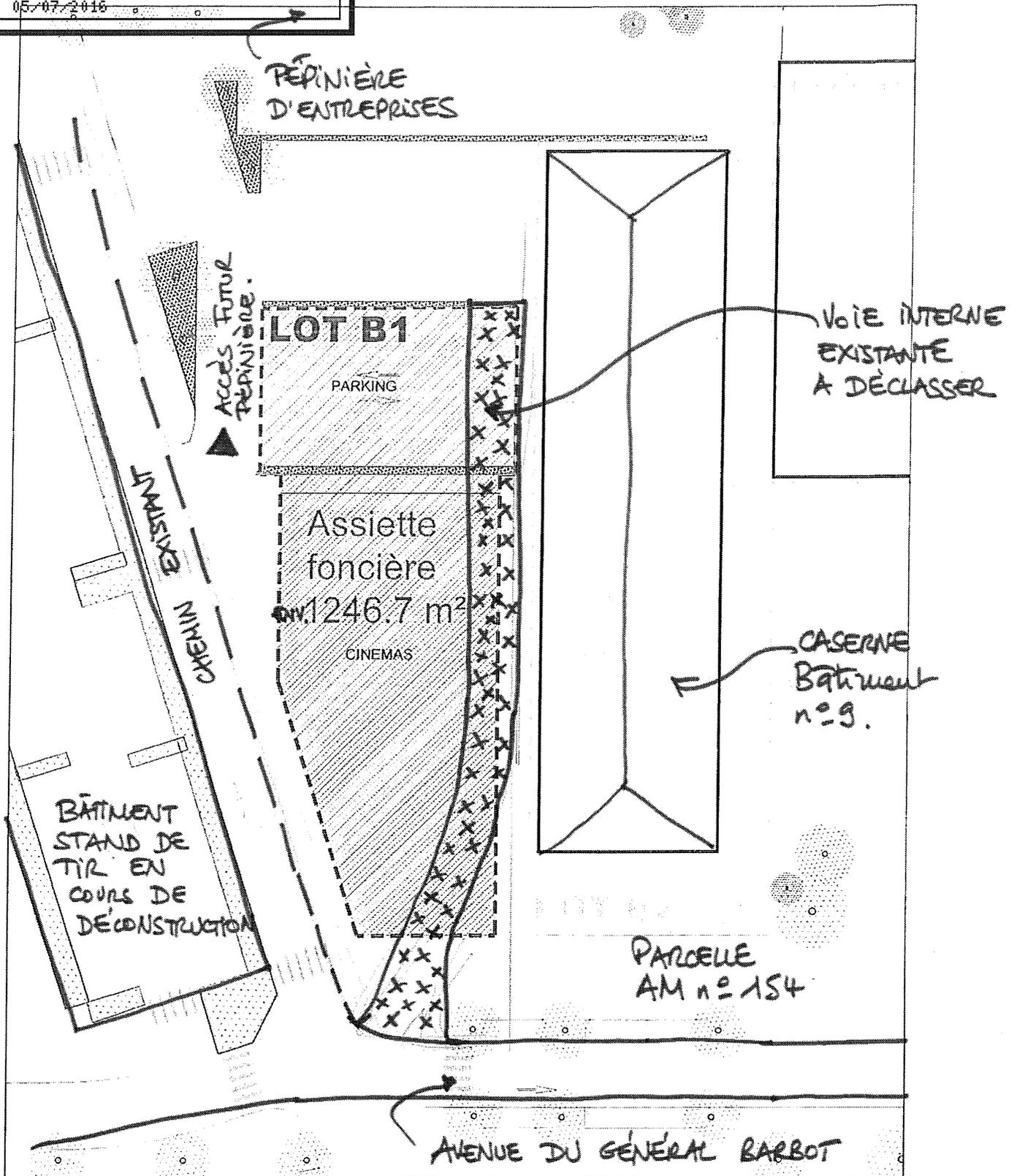
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



DOCUMENT PROVISOIRE

PIECE ANNEXE A LA DELIBERATION
URBANISME 3 N° DEL 2016.06.22/

BRIANÇON SAS CŒUR DE VILLE	VILLE DE BRIANÇON	Patrice LOUIS FALOCI Architecte DPLG GREC - CASSE - DANCO	FAISABILITÉS ZAC LOT B1 - Cinéma	DATE SEP 2016	ÉLÉMENTS 2016	DATE SEPT 2016
-------------------------------	-------------------	---	-------------------------------------	------------------	------------------	-------------------